

# Renseignements relatifs aux dépenses de fonction d'un directeur de cabinet ou d'un titulaire d'un emploi supérieur

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023

Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle

\* La nouvelle composition du Conseil des ministres, dévoilée le 20 octobre 2022, entraîne des changements importants pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Malgré cela, l'obligation de reddition de comptes financières demeure inchangée jusqu'au 31 mars 2023.

Mai 2023

# Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## Dépenses de fonction du directeur de cabinet ou d'un titulaire d'un emploi supérieur

Exercice financier : **2022-2023**  
Trimestre : **Janvier - Mars**

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût

### Information complémentaire

— Il n'y a pas de dépenses de fonction du directeur de cabinet ou d'un titulaire d'un emploi supérieur pour ce trimestre